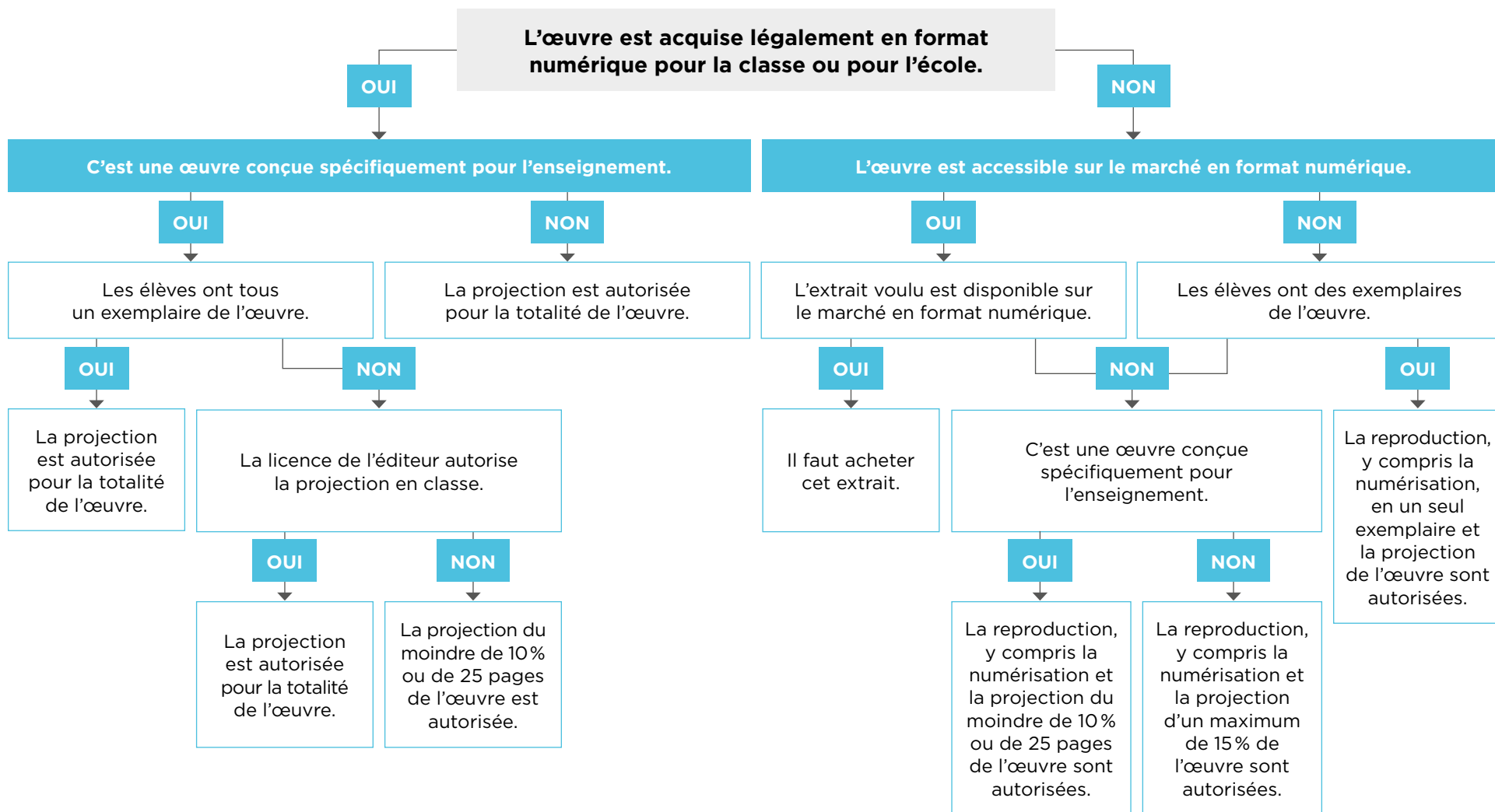


SCHÉMA 5 – PROJETER UNE ŒUVRE, CONÇUE SPÉCIFIQUEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT OU NON⁴, À L'AIDE D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF



JUIN 2020

La *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, chap. C -42) et les licences applicables, le cas échéant, ont préséance sur le présent schéma.

4 Les œuvres conçues spécifiquement pour l'enseignement comprennent les manuels scolaires, les guides d'enseignement, les cahiers d'activités, etc.